



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Canton de Low, tenue le 18 juin 2019 à 19h00 en la salle du Conseil, sise au 4C, chemin d'Amour, Canton de Low et conformément au code municipal sont présents son honneur la mairesse, Carole Robert, mesdames les conseillères Joanne Mayer, Anne Bélisle et Maureen Rice et messieurs les conseillers Luc Thivierge et Ghyslain Robert formant quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Absent : Monsieur le conseiller, Matthew Orlando

Monsieur Pierre Gagnon, Directeur général, aussi présent, agit à titre de greffier.

139-06-2019

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2019 - 1

Madame la mairesse Carole Robert, ouvre la séance extraordinaire à 19h00 après constatation du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2019 - 2

Séance extraordinaire du Conseil – 18 juin 2019

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance ;
- 2- Approbation de l'ordre du jour ;
- 3- Réception avis de convocation – séance extraordinaire ;
- 4- Avis de motion et dépôt de projet du règlement numéro 05-2019 intitulé « Règlement numéro 05-2019 décrétant un emprunt de 716 339.00 \$ afin de financer les argents à recevoir du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 et du Ministère de la Sécurité publique dans le cadre du programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminent Décret n° 403-2019 » ;
- 5- Avis de motion et dépôt de projet du règlement numéro 04-2019 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Canton de Low » afin que le conseil ait la possibilité de refuser ou adopter une demande de dérogation mineure tel que prescrit par la loi de l'aménagement et de l'urbanisme ;
- 6- Avis de motion et dépôt de projet du règlement numéro 03-2019 intitulé « Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme » afin de constituer un comité pour analyser les demandes de dérogations mineures et faire des recommandations au conseil municipal ;
- 7- Résolution pour le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;
- 8- Modification de la résolution numéro 042-03-2019 -- maintenance des bâtiments d'un immeuble ;
- 9- Avis de motion et dépôt de projet du règlement numéro 06-2019 intitulé « Caravane, caravane pliante ou maison motorisée sur le territoire du Canton de Low » ;
- 10- Période de questions ;
- 11- Clôture de la séance extraordinaire du 18 juin 2019 ;
- 12- Levée de la séance extraordinaire du 18 juin 2019 ;

Donné à la municipalité de Canton de Low, ce 18e jour du mois de juin 2019.



PROPOSÉ par madame la conseillère, Joanne Mayer,
APPUYÉ par monsieur le conseiller, Ghyslain Robert

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 juin 2019 tel que transmis par le directeur général.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2	x			
Anne Bélisle	Siège # 3	x			
Luc Thivierge	Siège # 4	x			
Matthew Orlando	Siège # 5				x
Ghyslain Robert	Siège # 6	x			

Adoptée

RÉCEPTION AVIS DE CONVOCATION -- SÉANCE EXTRAORDINAIRE -3

Les membres présents du conseil reconnaissent avoir reçu leur avis de convocation pour la séance extraordinaire du 18 juin 2019 entre 10h00 et 17h00 le 14 juin 2019 conformément au code municipal du Québec. L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du conseil.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2019 INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2019 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 716 339.00 \$ AFIN DE FINANCER LES ARGENTS À RECEVOIR DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018 ET DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME GÉNÉRAL D'AIDE FINANCIÈRE LORS DE SINISTRES RÉELS OU IMMINENT DÉCRET N° 403-2019 » - 4

Madame Carole Robert mairesse, par la présente :

a. *Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 05-2019 intitulé « Règlement numéro 05-2019 décrétant un emprunt de 716 339.00 \$ afin de financer les argents à recevoir du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 et du Ministère de la Sécurité publique dans le cadre du programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminent Décret n° 403-2019 » ;*

b. *Dépose le projet du règlement numéro 05-2019 intitulé « Règlement numéro 05-2019 décrétant un emprunt de 716 339.00 \$ afin de financer les argents à recevoir du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 et du Ministère de la Sécurité publique dans le cadre du programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminent Décret n° 403-2019 ».*

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2019 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW » AFIN QUE LE CONSEIL AIT LA POSSIBILITÉ DE REFUSER OU ADOPTER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE TEL QUE PRÉSCRIT PAR LA LOI DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME - 5



Madame Carole Robert mairesse, par la présente :

- a. *Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 04-2019 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Canton de Low » afin que le Conseil ait le pouvoir de refuser ou d'adopter une demande de dérogation mineure, et ce, tel que prescrit par la loi de l'aménagement et de l'urbanisme ;*
- b. *Dépose le projet du règlement numéro 04-2019 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Canton de Low » afin que le Conseil ait le pouvoir de refuser ou d'adopter une demande de dérogation mineure, et ce, tel que prescrit par la loi de l'aménagement et de l'urbanisme.*

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2019 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME » AFIN DE CONSTITUER UN COMITÉ POUR ANALYSER LES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET FAIRE DES RECOMMANDATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL - 6

Madame Carole Robert mairesse, par la présente :

- a. *Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 03-2019 intitulé « Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme » afin de constituer un comité pour analyser les demandes de dérogations mineures et faire des recommandations au conseil municipal ;*
- b. *Dépose le projet du règlement numéro 03-2019 intitulé « Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme » afin de constituer un comité pour analyser les demandes de dérogations mineures et faire des recommandations au conseil municipal.*

140-06-2019

RÉSOLUTION POUR LE PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECO) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018 - 7

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

POUR CES MOTIFS,

PROPOSÉ par madame la conseillère, Joanne Mayer,
APPUYÉ par monsieur le conseiller, Ghyslain Robert

IL EST RÉSOLU par le conseil de la municipalité de Canton de Low que

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une



blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques. Pour plus de détails, voir la programmation de travaux ci-jointe.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2	x			
Anne Bélisle	Siège # 3	x			
Luc Thivierge	Siège # 4	x			
Matthew Orlando	Siège # 5				x
Ghyslain Robert	Siège # 6	x			

Adoptée

141-06-2019

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 042-03-2019 --
MAINTENANCE DES BÂTIMENTS D'UN IMMEUBLE - 8**

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent alléger le fardeau bureaucratique pour les citoyennes et citoyens de la Municipalité lorsqu'ils font le maintien de leurs bâtiments ;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal doit-être averti avant le début des travaux de maintenance d'un bâtiment ;

ATTENDU QUE pour effectuer des travaux de maintenance sur un bâtiment, un permis est requis et que ce permis est gratuit ;

ATTENDU QUE les travaux de maintenance n'incluent pas les modifications de structures de bâtiments ;

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par madame la Mairesse, Carole Robert,
APPUYÉ par monsieur le conseiller, Ghyslain Robert

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil, de remettre à une réunion subséquente cette résolution, et ce, après que le comité d'urbanisme ait donné ses recommandations au Conseil.



		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2	x			
Anne Bélisle	Siège # 3	x			
Luc Thivierge	Siège # 4	x			
Matthew Orlando	Siège # 5				x
Ghyslain Robert	Siège # 6	x			

Adoptée

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2019 INTITULÉ « RÈGLEMENT POUR CARAVANE, CARAVANE PLIANTE OU MAISON MOTORISÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW » - 9

Madame Carole Robert mairesse, par la présente :

- a. *Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 06-2019 intitulé « Règlement pour caravane, caravane pliante ou maison motorisée sur le territoire de la municipalité de Canton de Low. Ce règlement permettra de régulariser et contrôler l'usage de caravane, caravane pliante ou maison motorisée dans certaines zones du territoire de la municipalité ;*
- b. *Dépose le projet du règlement numéro 06-2019 intitulé « Règlement pour caravane, caravane pliante ou maison motorisée sur le territoire de la municipalité de Canton de Low.*

PÉRIODE DE QUESTIONS - 10

La période de questions a duré environ 30 minutes.

142-06-2019

CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2019 - 11

PROPOSÉ par madame la conseillère, Joanne Mayer,
APPUYÉ par monsieur le conseiller, Luc Thivierge

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal clôture la séance extraordinaire du 18 juin 2019 à 20h04.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2	x			
Anne Bélisle	Siège # 3	x			
Luc Thivierge	Siège # 4	x			
Matthew Orlando	Siège # 5				x
Ghyslain Robert	Siège # 6	x			

Adoptée



LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2019 – 12

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Mairesse, Carole Robert lèvent la séance extraordinaire du 18 juin 2019.


Pierre Gagnon
Directeur général


Carole Robert
Mairesse